



**ARRETE DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire de la Commune de Bousse,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-11 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2026 fixant le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et désignant les Conseillers Municipaux élus au sein du C.C.A.S. ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration du C.C.A.S. suite aux élections municipales du 15 mars 2026 ;

CONSIDERANT que les formalités de publicité ont été effectuées ;

CONSIDERANT que l'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle (U.D.A.F.) consultée, n'a pas proposé de représentant ;

CONSIDERANT que les associations informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions, ou suffisamment de propositions,

CONSIDERANT que la CFDT – Union Territoriale des Retraités de Moselle, a proposé une candidature en tant que représentant des associations de retraités et personnes âgées ;

CONSIDERANT qu'au niveau local, l'association « Club de l'amitié de BOUSSE » a présenté cinq candidatures afin de siéger au sein du CCAS en tant que représentants des associations de retraités et personnes âgées ;

Il est proposé de privilégier la nomination de personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont nommées en qualité de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BOUSSE, les personnes suivantes :

- Madame REINHARDT Renée, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées,
- Madame LEFORT Marie-Anne, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées,

... / ...

- Madame WEBER Monique, en qualité de représentante des associations de personnes âgées et retraitées,
- Monsieur ROCK Jean-Baptiste, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraitées,
- Monsieur RIALLOT Gilles, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraitées,
- Madame LASINSKI Carole, en qualité de personne participant à des activités à caractère social sur la commune,
- Monsieur BUCCI Joseph, en qualité de personne participant à des activités à caractère social sur la commune,
- Monsieur MYOTTE-DUQUET André en qualité de personne participant à des activités à caractère social sur la commune,

ARTICLE 2 :

Ces membres sont nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG (67) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de THIONVILLE et notifiée aux intéressés.

Fait à BOUSSE LE 27 avril 2026

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK,



(Handwritten signature of Pierre Kowalczyk)